

APPELS À PROJETS 2024-2025

Soutien pratique amateur

> OBJECTIFS

- Permettre aux ensembles amateurs de réaliser un projet artistique spécifique ou atypique faisant appel à l'intervention d'artistes ou de formations artistiques, à l'invitation de solistes, ou nécessitant la commandes d'une œuvre musicale.
- Favoriser et permettre des temps de rencontre entre amateurs et artistes.
- Favoriser l'ouverture à plusieurs champs culturels.
- Favoriser un approfondissement de sa pratique artistique.
- Découvrir d'autres répertoires, d'autres pratiques.

> BÉNÉFICIAIRES

- Ensembles vocaux et instrumentaux amateurs constitués en association.

> REQUIS

- Dossier présentant le projet :
 - > intention pédagogique
 - > Artistes, ensembles professionnels, musiciens professionnels invités – motivation du choix
 - > Le projet peut rassembler plusieurs groupes vocaux ou ensembles instrumentaux
 - > Format de l'action (durée, calendrier, ateliers...)
 - > Format de restitution (l'originalité de la forme de la restitution sera bienvenue. Elle ne devra pas nécessairement passer par une forme "spectaculaire")
 - > Budget de l'opération

> MODALITÉS

- Lancement de l'appel à projet au 30 novembre 2023
- Date limite de dépôt des dossiers auprès du conseil départemental : 30 mars 2024.
- Décision de la commission au 30 avril 2024
- Passage en commission permanente de juin 2024.
- Un bilan de l'action devra être transmis au conseil départemental au plus tard 3 mois après la fin de l'action.
- La communication sur les actions ouvertes au public devra mentionner le soutien du conseil départemental.

Dossier à déposer sur **departement41.fr**

